

- envisager les moyens de promouvoir l'investissement, notamment par une collaboration accrue entre les agences de promotion des investissements dans les États membres de l'UE et au Canada.

10. Concurrence

Le Canada et l'UE reconnaissent l'importance d'épouser les principes de la concurrence pour assurer le bon fonctionnement de leur marché respectif; ils sont aussi conscients que les avantages de la libéralisation du commerce et de l'investissement ne sont en rien diminués par un comportement anti-concurrentiel.

L'ARCI devra confirmer l'engagement des parties à poursuivre la coopération et la coordination entre les autorités chargées de la concurrence sur la base de l'Accord sur la concurrence de 1999.

Le Canada et l'UE conviennent de coopérer en ce qui a trait aux questions stratégiques d'intérêt commun dans les forums internationaux pertinents.

11. Développement durable

L'UE et le Canada participent activement aux dossiers du développement durable (aspects environnementaux, sociaux et économiques), tant sur le plan intérieur qu'international, et reconnaissent la contribution importante que la politique en matière de commerce et d'investissement peut apporter à la réalisation de ces objectifs.

Le développement durable doit donc tenir une place de choix dans l'ARCI pour bénéficier de l'intensification du commerce et de l'investissement visée par l'accord. Celui-ci devra contenir un engagement formel de rechercher un niveau élevé dans ce domaine.

En outre, l'accord proposé devra établir un dialogue de grande portée entre l'UE et le Canada sur la question du commerce durable. Un tel dialogue offrira une excellente occasion de tirer des leçons de l'expérience des deux parties pour s'assurer que les politiques de commerce et d'investissement contribuent à l'objectif de développement durable.

Le dialogue UE-Canada envisagé devra notamment comprendre l'échange de perspectives et d'information sur les initiatives en cours ou futures destinées à promouvoir un commerce international durable, à recenser les possibilités de coopération bilatérale dans le cadre d'initiatives encourageant le commerce et l'investissement durables, à soutenir les initiatives multilatérales et à en créer de nouvelles (notamment à l'OMC, au suivi du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), à l'OCDE et à l'Organisation internationale du travail (OIT)).

L'UE et le Canada pourraient aborder, entre autres, les questions suivantes :

- l'environnement : transferts de technologies respectueuses de l'environnement, éco-étiquetage et homologation volontaires, assistance technique et renforcement des capacités en matière de commerce et d'environnement.